



Conditions suspensives offre d achat immobiliere

Par Bsa

Peut on imposer au vendeur dans le compromis de vante immobilière
Une condition suspensive qui n'était pas prévue
dans l'offre d'achat?

Dans la négative le vendeur est il délié de son acceptation de l offre d'achat sans indemnité et peut il alors vendre à un
autre acheteur ?

Je vous remercie par avance.

Cordialement

B Saint Aubin

0675418420